



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 03 mai 2023**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 28/04/2023

Date de publication : 04/05/2023

L'an deux mil vingt trois, le trois mai, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECO, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Patrick CAMPON.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECO.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

**N° MA-DEL-2023-041**

**OBJET : ACQUISITION FONCIERE - PARCELLE CIMETIERE DES BAUX**

RAPPORTEUR: M. Gilles BERNARD

Par délibération du 5 février 2018, la commune a procédé à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée B n°1369, jouxtant le cimetière des baux, dans le cadre de la division de cette dernière.

Cette acquisition portait sur un reliquat de 701 m<sup>2</sup> avec pour objet l'extension du cimetière et la création d'une zone de stationnement.

Il est précisé que la parcelle cadastrée B1369 est frappée, en partie Nord-Ouest uniquement, de l'emplacement réservé n°16 au PLU communal.

Pour faciliter l'accès à la future zone de stationnement, des négociations ont été menées avec les propriétaires de cette parcelle pour l'acquisition d'une bande supplémentaire d'environ 243m<sup>2</sup> en bordure de la parcelle cadastrée B n°1368.

Il sera procédé à une nouvelle division foncière.

Entendu cet exposé,

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à cette acquisition foncière pour faciliter la desserte du cimetière et de son parking,

Vu l'accord des propriétaires en date du 17 avril 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir une partie complémentaire de la parcelle cadastrée section B n°1369, d'une surface de 243 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique,

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à signer toute pièce afférente à cette acquisition.

Pour l'autorité compétente par délégation



Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture  
de Vaucluse le : 04/05/2023  
et publication sur le site internet de la commune de  
Bédoin le : 04/05/2023

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**

La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*